

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018

**PRESENTS :** Messieurs ALLEGRE Henri, Maire, VACHIER-MOULIN Christian, BAUER Marcel, de VILLEBONNE Alain, adjoints,

Madame : GERBE Patricia, PAILLASSON Marie-Annick

Messieurs : DHALLUIN Jean-Pierre, SELMI Jean Christophe,

**EXCUSES :** Monsieur RICHOMME Guy, SIMON-CHOPARD Nicolas

Madame Mesdames MARIUS Annie,

**PROCURATIONS :** Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas à Monsieur SELMI Jean-Christophe

Secrétaire de séance : M. BAUER Marcel

### Ordre du jour :

- 1- PRESENTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACETTE/ AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN D'ENFANTS ET WC ET CREATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT POUR PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017,

Par délibération du 23 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le classement proposé par la commission compétente d'ouverture des plis et a autorisé le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement d'u plateau traversant, de la placette et du jardin public avec WC avec le groupement d'entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE et ACTISOL PROVENCE, et ENTREPRISE TOBES (sous-traitant).

A présent, il s'avère nécessaire d'augmenter les délais d'exécution du marché de 3 mois supplémentaires compte tenu du retard des travaux sur la réalisation de la placette et du plateau traversant dû aux intempéries.

Le délai global d'exécution est donc de 5 mois sans incidence financière.

Toutes les autres stipulations du marché initial demeurent applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du plateau traversant, de la placette et du jardin public avec wc ci-joint.

AUTORISE Le Maire à signer tout document correspondant

La séance est levée à 19h30.